

## **Diocèse de Montréal – Église anglicane du Canada**

### **Politique de ministère durable et stratégique**

*Adopté : 8 mars 2016*

Nous espérons que la plupart des ministères paroissiaux seront en mesure de fournir toutes les ressources dont ils ont besoin pour croître et prospérer dans leur travail. Ces ministères paroissiaux seront considérés comme financièrement autonomes ou « durables ». Cependant, bien que nous le regrettons, dans la pratique, ce ne sont pas tous les ministères paroissiaux du diocèse de Montréal qui sont viables. Lorsqu'un ministère paroissial est jugé incapable de subvenir à ses besoins financiers, tel que déterminé par une corporation paroissiale ou une assemblée paroissiale ou par les officiers diocésains appropriés sur la base des rapports financiers, la corporation, en consultation avec le conseil paroissial et le diocèse, travaillera sous la direction de l'archidiacre exécutif pour planifier l'avenir, le cas échéant.

Chaque paroisse du diocèse est également invitée à demander de l'aide pour planifier son avenir. Cette aide vient de l'archidiacre exécutif en consultation avec l'archidiacre territorial, le conseil épiscopal, le trésorier diocésain et le comité des finances ou un autre comité tel que le comité d'intendance ou le comité de mission.

#### **i. MINISTÈRE PAROISSIAL DURABLE**

Un ministère paroissial durable est défini comme une congrégation, un groupe de congrégations ou une initiative de ministère régional qui présente bon nombre des caractéristiques observables suivantes :

- il a un membre du clergé à temps plein ou à temps partiel et un leadership laïc actif avec les compétences nécessaires pour gérer les programmes et les biens du ministère paroissial pour répondre à son propre sens de mission;
- il a l'énergie et les ressources nécessaires pour relever les défis de la communauté qu'il dessert;
- il s'appuie principalement sur les dons volontaires de ses membres pour son soutien financier de base;
- il a un plan pour assurer le bien-être futur de la vie paroissiale;
- il n'épuise pas ses réserves en capital ou ses investissements immobiliers de façon continue, ce qui signifierait une paroisse en difficulté financière.

#### **ii. MINISTÈRE PAROISSIAL STRATÉGIQUE**

Certains ministères paroissiaux sont stratégiques pour la mission du diocèse et peuvent être désignés / reconnus comme tels. Il incombe en fin de compte à l'évêque, en consultation avec l'archidiacre exécutif, les archidiacres territoriaux, le conseil épiscopal et les doyens régionaux, de procéder à une telle désignation.

Un ministère paroissial stratégique est défini comme une congrégation, un groupe de congrégations ou une initiative de ministère régional qui présente plusieurs des caractéristiques suivantes :

- les activités du ministère paroissial font une différence perceptible dans la vie individuelle et dans le monde plus vaste qui l'entoure;
- il est tourné vers l'extérieur, orienté vers la mission et actif dans l'extension du règne de Dieu dans sa communauté;
- il est stratégiquement situé.

### **iii. MINISTÈRE PAROISSIAL NON-DURABLE**

Lorsqu'un ministère paroissial local n'est plus stratégique et n'est plus financièrement autonome, il ne peut pas être soutenu indéfiniment et absorber des ressources qui autrement iraient aux ministères de notre diocèse qui sont stratégiques. Un tel ministère paroissial sera considéré comme « non durable ».

Un ministère paroissial non durable est défini comme une congrégation, un groupe de congrégations ou une initiative de ministère régional qui présente les caractéristiques suivantes :

- il n'est pas désigné ministère stratégique;
- il n'est pas axé sur la mission et ne peut pas ou ne veut pas s'aligner avec les priorités stratégiques du diocèse;
- il épuise ses investissements immobiliers pour payer ses dépenses courantes;
- il n'est pas en mesure d'entretenir sa propriété et de disposer de réserves de capital suffisantes à long terme pour ses besoins immobiliers;
- il ne peut pas couvrir les dépenses de fonctionnement courantes sans réduire un ministère important;
- il dépend indûment de sources de financement en dehors des dons volontaires de ses membres.